

Un tribunal fictif pour pratiquer comme dans la réalité

Vendredi marquait l'inauguration du tribunal de la faculté de droit, AES et Administration publique à l'université de Caen. Un dispositif unique en Normandie.

Pourquoi ? Comment ?

Était-ce un projet de longue date ?

« **L'inauguration du tribunal de la faculté de droit, AES et Administration publique est quelque chose d'unique en Normandie** », se réjouit Florent Petit, doyen de la faculté de droit, AES et Administration publique de l'université de Caen.

Dans une salle de cours vidée de ses tables, trois bureaux ont été ajoutés pour accueillir juges, jurés et greffier. Une barre est même installée en face, comme dans une vraie salle d'audience. Avant ce changement, la salle hébergeait le laboratoire de l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ) qui se situe maintenant ailleurs sur le campus.

« **La conception a nécessité un an et demi de travail et cette journée d'inauguration a été travaillée depuis six mois** », explique le doyen.

Quel public est visé ?

« **Ce tribunal n'est pas forcément réservé aux étudiants de droit, AES ou ceux qui sont en Administration publique**, éclaire le professeur en droit privé. **Il est destiné à toutes les disciplines, l'objectif est pédagogique, scientifique et culturel.** »

Le dispositif va surtout s'adresser aux étudiants de l'université, mais il peut aussi servir lors de visites comme les portes ouvertes. Le tribunal va être un instrument d'ouverture qui pourra accueillir un public plus large avec la tenue d'activités comme des séminaires de master, la Nuit du droit, la Fête du droit ou des concours d'éloquence, notamment Elocaence, organisé par les étudiants.

Quel est l'objectif de cette démarche ?

Pour Florent Petit, « **l'objectif est de faire découvrir des professions, des orientations et de permettre aux étudiants de s'exercer dans de bonnes conditions** ». Grâce à ce dispositif, les étudiants vont pouvoir pratiquer en partenariat avec des professionnels du droit sur des procès ou audiences fictives, ainsi que des reproductions de procès historiques. « **Le but est de se rapprocher le plus du réel.** »

Durant sa prise de parole face à l'assemblée, le doyen défend sa vision des études. « **Certains peuvent penser que les études de droit seraient déconnectées de la réalité. Le tribunal va montrer que la théorie ne peut ignorer la pratique et vice versa. C'est un outil immersif qui va mettre les étudiants en pratique.** »

Le premier procès fictif débutera dès la rentrée prochaine.

Yan DANIEL.



L'inauguration du Tribunal éducatif, vendredi. De gauche à droite : Cindy Boudevin, bâtonnière au barreau de Caen, Florent Petit, doyen de la faculté de droit, Lamri Adoui, président de l'université de Caen, Sandra Orus, première présidente de la cour d'appel de Caen et Xavier Lagarde, professeur de droit à Paris 1.

Ouest-France